

Compte rendu du Conseil Municipal du 13 Avril 2016

Présent :

Tous les membres en exercices à l'exception de :

- Mr Michel JACOD
- Mr Stéphane LALE CASTAIN
- Mr Christian VIEUX

Secrétaire : Mr Pierre BRUN

1) Comptes Administratifs 2015 :

Après que Mr DEPIEDS ait quitté la salle des délibérations, Mr Meyer, Président de séance, a soumis au vote les 3 documents qui se résument de la façon suivante :

↳ Budget Principal :

Présenté par Monsieur Le Maire, ce document présente un résultat excédentaire pour la section de fonctionnement et déficitaire pour la section d'investissement :

√ Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 1 187 555,90 €
- Recettes : 2 012 488,86 €

Soit un excédent de 824 932,96 €

√ Section d'Investissement :

- Dépenses : 1 826 361,50 €
- Recettes : 841 933,77 €

Soit un déficit de 984 427,73 €

→ Soit un déficit de clôture de 159 494,77 €

↳ Budget Annexe «Eau et Assainissement» :

Ce service dégage un déficit en section d'exploitation et un excédent en section d'investissement:

√ Exploitation :

- Dépenses : 280 420, 25 €
- Recette : 261 523, 86 €

Soit un déficit de 18 896,39 €

√ Investissement :

- Dépenses : 26 496, 32 €
- Recettes : 691 583, 95 €

Soit un excédent de 665 087, 63 €

→ Soit un excédent de clôture de 646 191, 24 €

↳ Budget Annexe «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial» :

Ce service dégage un excédent en section d'exploitation et un déficit en section d'investissement:

√ Exploitation :

- Dépenses : 23 196, 95€
- Recette : 87 555, 70 €

Soit un excédent de 64 358, 75 €

✓ Investissement :
-Dépenses : 19 815, 73 €
-Recettes : 15 925, 17 €
Soit un déficit de 3 890, 56 €

→ Soit un excédent de clôture de 60 468, 19 €

Les trois comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité. Après ce vote Mr DEPIEDS réintègre la salle des délibérations.

2) Compte de gestion du Comptable Public :

Les trois comptes dressés par le Trésorier, comptable de la commune, sont conformes aux écritures comptables des trois comptes administratifs 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE les comptes de gestion du Receveur.

3) Affectation des résultats :

↳ Budget Principal :

Le déficit de fonctionnement constaté soit 824 932,96 sera entièrement affecté à la section d'investissement pour financer une partie du déficit.

↳ Budget Annexe «Eau et Assainissement» :

Le déficit de fonctionnement de 18 896, 39 € reste affecté à la même section en « report à nouveau »

L'excédent d'investissement de 665 087, 63 € reste affecté à la même section en « report à nouveau »

↳ Budget Annexe «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial» :

Concernant l'excédent de budget annexe «Immeuble à caractère industriel et commercial», le Conseil Municipal a proposé de prélever la somme de 3 890, 56 € pour l'excédent de fonctionnement pour l'affecter à la section d'investissement et reporter le solde soit 6 0468, 19 à la section de fonctionnement en « report à nouveau ».

Ces trois propositions sont adoptées à l'unanimité.

4) Etat 1259 – Vote des taux d'imposition 2016 :

Considérant le produit fiscal attendu il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les taux d'imposition suivant :

✓ Taxe Habitation	5.76 %
✓ Taxe Foncière (Bâti)	13.63 %
✓ Taxe Foncière (Non Bâti)	44.12 %
✓ Contribution Foncière Entreprises	20.59 %

5) Prix de l'eau 2016

Le Conseil Municipale confirme les tarifs de l'eau fixés par délibération 2014/22 du 14 avril 2014.

6) Budget primitif 2016 :

Sur proposition du Rapporteur les trois budgets sont adoptés à l'unanimité. Ils s'équilibrent de la façon suivante :

✓ Le budget Principal s'équilibre :

- à 1 152 001, 00€ en section de Fonctionnement
- et à 3 192 633, 44€ en section d'Investissement

✓ Le budget «Eau et Assainissement» s'équilibre :

- à 240 000, 00€ en section d'Exploitation
- et à 1 274 587,63€ en section Investissement

✓ Le budget annexe «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial» s'équilibre :

- à 87 468,4€ en Exploitation
- à 4 890, 56€ en Investissement

Vote des subventions 2016 :

Considérant la baisse des dotations et la rigueur budgétaire exigée, il est suggéré de ne pas augmenter les subventions et d'attribuer les sommes suivantes :

Association	Montant
✓ Bibliothèque Pour Tous	300 €
✓ Amicale des sapeurs pompiers Forcalquier	230 €
✓ Club Saint Laurent	230 €
✓ Société de Boules Manaraine	230 €
✓ Club Saint André (moins une abstention)	230 €
✓ Prévention Routière	150 €
✓ Société de Chasse «La Manaraine»	230 €
✓ Centre Communal d'Action Sociale	3 000 €
✓ Association Mane en Fêtes	2 000 €
✓ Coopérative scolaire de Mane Année 2014/2015	5 000 €
✓ Villages et cités de caractère	2 000 €

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

7) Aménagement BIZOT: Avenant au contrat de Maître d'œuvre

Considérant le montant des taux pour la réhabilitation de l'immeuble Bizot qui s'est élevé à 99 623,25 € HT, il est soumis un avenant par le maître d'œuvre qui s'élève à 3 883, 08 HT.

A l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer ledit avenant pour le montant ci-dessus.

8) Changement des compteurs d'eau par le personnel communal:

Fixer à 170 le prix de la prestation effectuée par le personnel lors du remplacement du compteur d'eau en raison de la dégradation pour cause de gel ou autre.

9) Ilot de la Bourgade

Considérant l'acquisition par l'EPF des propriétés SISSAOUI et SALADINI.
Considérant la proposition de rétrocéder ces bâtiments à la commune de Mane.
Autorise Mr le Maire à signer les actes translatifs pour le prix de 244 142, 06 €.
Autorise également Mr le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil régional.

10) Réhabilitation de l'Immeuble LAUGIER – Lot 9 Serrurerie:

Lors de la consultation, ce lot avait été déclaré infructueux en raison de l'absence d'offres. Une nouvelle consultation a été lancée et l'offre la moins disante s'élève à 19844€. Mr le Maire est autorisé à signer le marché avec l'entreprise MICHEL.

11) Avenant : Travaux de réhabilitation de l'église St André:

Considérant l'avance des travaux, il est proposé deux avenants aux marchés de travaux :

- Lot 4 – Electricité + 3 510 € HT
- Lot 6 – Marbrerie + 2 100 € HT

Mr DESPIEDS est autorisé à signer les avenants, à intervenir avec les entreprises SE3V pour le lot électricité et FASSINO pour le lot Marbrerie.

12) Mane en Provence :

Considérant la demande du Conseil Municipal en date du 9/12/2005, sollicitant le changement du nom de la commune pour le transformer en « Mane en Provence »
Considérant le refus du Ministère de l'Intérieur en date du 23/03/2007.
Considérant les recours maintes fois présentés qui n'ont jamais abouti.

A la majorité des voix (une voix contre) le Conseil Municipal sollicite une nouvelle fois la révision de cette décision.

13) Réhabilitation de l'Immeuble ALICOT – Maître d'œuvre

Question reportée

14) Facture d'eau 2015

Considérant l'erreur de relevé ; autorise l'annulation de la facture 547 pour un montant de 820, 21 € HT.

15) Prêt caisse des dépôts

Considérant les prévisions au Budget 2015
Considérant que celui-ci a été reporté en 2016 en raison du report des travaux.
Considérant l'offre de la caisse des Dépôts pour un montant de 521 000€ au taux 0, 55% sur 40 ans.

Autorise, Mr le Maire à signer le contrat de prêt.

Séance levée à 22 h 30

Mane, le 13 Avril 2016

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

